



Mariette SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*

Paris, Les Presses de Sciences Po, 2011, 324 p. (2<sup>e</sup> édition remaniée et augmentée)

**Mathilde Dubesset**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/clio/11372>

DOI : 10.4000/clio.11372

ISSN : 1777-5299

**Éditeur**

Belin

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juillet 2013

ISBN : 978-2-7011-7781-6

ISSN : 1252-7017

**Référence électronique**

Mathilde Dubesset, « Mariette SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 37 | 2013, mis en ligne le 03 septembre 2013, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/11372> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.11372>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

---

# Marianne SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*

Paris, Les Presses de Sciences Po, 2011, 324 p. (2<sup>e</sup> édition remaniée et augmentée)

Mathilde Dubesset

---

## RÉFÉRENCE

Marianne SINEAU, *Femmes et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2011, 324 p. (2<sup>e</sup> édition remaniée et augmentée).

- 1 Le livre reprend les six premiers chapitres de celui que Marianne Sineau avait publié en 2001<sup>1</sup>. Il est enrichi d'un chapitre, « Parité An X », qui propose un bilan des changements quantitatifs et qualitatifs liés à la législation instituant la parité. Pour mémoire, la révision constitutionnelle de 1999 a introduit, à l'article 3 de la Constitution, le fait que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». En conséquence, la loi du 6 juin 2000 a fait obligation aux partis politiques de présenter 50 % de candidats de chacun des deux sexes pour les élections à scrutins de liste. Depuis juillet 2008, cette réforme paritaire figure à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, avec une extension aux « responsabilités professionnelles et sociales ». Le sous-titre de cette édition remaniée et augmentée, « De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle », met en valeur une dynamique en cours et fait référence à un événement symbolique fort en 2007 : l'investiture, par un parti de gouvernement, d'une femme pour la présidence de la République, une petite révolution dans l'histoire politique française contemporaine.
- 2 C'est un parcours chronologique qui nous est proposé avec, tout d'abord, le temps du « hors-jeu politique des femmes, de 1958 à 1995 ». En effet, la Cinquième République

prend « un caractère unisexe » avec la thématique de l'homme fort, très présente dans la rhétorique gaullienne, et de nouvelles règles électorales qui entraînent la quasi disparition des femmes à l'Assemblée nationale. Du coup, l'écart va croissant, dans les années 1960-1970, entre le degré d'émancipation sociale et juridique des femmes et leur absence de la scène politique qui a pu être revendiquée par des féministes qui avaient d'autres priorités. Après « la glaciation gaulliste », vient « le dégel giscardien », dans un septennat marqué par l'onde de choc féministe et aussi par un changement de ton, et une volonté politique de rajeunir et de féminiser la vie politique. Mais le décalage reste grand entre le niveau de participation des femmes au gouvernement (avec des personnalités comme Simone Veil) et leur présence marginale au Parlement. À la fin des années 1970, la seule assemblée politique accessible aux femmes est le Parlement européen, institution neuve où le mode d'élection (la proportionnelle de liste) favorise leur arrivée. Les années Mitterrand ouvrent une brèche. Le président socialiste poursuit la féminisation de la scène gouvernementale et des bastions masculins de la haute fonction publique. La création, en 1981, d'un ministère des Droits de la femme et la nomination, en 1991, d'une femme au poste de Premier ministre, sont des gestes forts. Mais la situation n'évolue guère du côté des assemblées élues qui demeurent très masculines, de l'échelon national à l'échelon local, à l'exception des conseils régionaux, structures nouvelles plus accueillantes aux femmes.

- 3 Dans un chapitre de synthèse sur la période qui a précédé la mise en chantier de la réforme paritaire, Marianne Sineau revient sur la notion d'universalisme si souvent associée à la culture républicaine française. Elle interroge cet universel « neutre » qui présuppose un citoyen asexué ; universel qui serait plutôt un « cache-sexe » servant à dissimuler « le monopole masculin sur la *res publica* ». Mais la critique est également sévère à l'égard des partis politiques et aussi des féministes. Les premiers pour avoir « verrouillé » l'entrée des femmes en politique, en fonctionnant comme des « cénacles d'investiture » protégeant « la boutique », alors qu'ils auraient pu être des lieux de formation et de sélection ouverts. De leur côté, les féministes sont épinglées pour leur « isolationnisme » à l'égard des institutions et des organisations traditionnelles, une posture qui, selon Marianne Sineau, a pu contribuer à renforcer le modèle de la fratrie masculine où les femmes n'ont pas leur place. Autre point souligné par l'auteure : l'entrée en politique des femmes par la voie de la « compétence » plutôt que par celles de l'élection et du militantisme, d'où un modèle élitiste, voire « aristocratique » de la femme d'État nommée par le prince, en décalage avec le discours sur la démocratisation de la sphère politique liée à l'arrivée des femmes.
- 4 Dans un deuxième temps, l'ouvrage pose la question d'un « nouveau partage du pouvoir entre les sexes », thème d'actualité de 1995 à 2000 quand le projet paritaire prend forme et aboutit dans un délai assez court (moins de dix ans entre les premières mobilisations pro-parité et le vote de la loi de 2000). La parité s'invite dans l'élection présidentielle de 1995 ; le président élu, Jacques Chirac, conscient de l'enjeu stratégique de ce dossier, met en place un Observatoire de la parité, mais la « féminisation en trompe l'œil » du premier gouvernement Juppé – huit des douze femmes du gouvernement sont rapidement congédiées – révèle le décalage entre les discours et les actes. Pour Marianne Sineau, le retour des socialistes au pouvoir avec, en juin 1997, le gouvernement Jospin constitue une étape décisive. « La République s'ouvre aux femmes » : au gouvernement elles accèdent à des ministères régaliens, à l'Assemblée nationale le seuil symbolique de 10 % de femmes élues est franchi. La féminisation se lit aussi dans l'évolution du langage : la députée et la ministre entrent dans le vocabulaire,

non sans susciter quelques résistances du côté de l'Académie française. Parmi les réformes visant à moderniser la vie politique figure l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes, d'où la nécessité d'une révision de la Constitution.

- 5 Dix ans après le vote de la loi de 2000, le bouleversement annoncé est-il devenu réalité ? C'est le propos du dernier chapitre du livre. Les années 2000 ont vu la montée en puissance des femmes dans les gouvernements, en particulier avec l'arrivée de N. Sarkozy à la présidence de la république en 2007. On retrouve le fait du prince, avec une tendance à nommer des néophytes en politique, issues de l'immigration, dont la légitimité est fragile et la dépendance grande à l'égard du président. Du côté de l'Assemblée nationale, on ne peut parler de parité avec 12,3 % de députées en 2002, 18,5 % en 2007. Un résultat lié à l'absence d'obligation paritaire dans un scrutin uninominal et au choix des partis de gouvernement de renoncer à une partie de la manne publique plutôt que d'investir des femmes. Et quand celles-ci entrent au Palais Bourbon, elles trouvent une organisation du travail marquée par la séparation et la hiérarchie entre les sexes. Paradoxe intéressant, le Sénat, assemblée réputée conservatrice, connaît une féminisation plus marquée avec 21,9 % de sénatrices en 2008, grâce à l'introduction de la proportionnelle de liste dans les départements élisant trois sénateurs et plus. Si les conseils régionaux et conseils municipaux peuvent être regardés comme des « vitrines de la parité », à l'inverse, les conseils généraux demeurent des bastions masculins peuplés de notables locaux. Le bilan proposé par Marianne Sineau est donc en demie teinte : « Les promesses d'égalité incluses dans l'idée neuve de parité ont été inégalement accomplies ». Elle dit son inquiétude à propos des dispositions de la Réforme territoriale avec un scrutin uninominal pour l'élection des nouveaux conseillers territoriaux très défavorable aux femmes. Or, un an après la parution du livre, ces dispositions sont remises en cause, le nouveau gouvernement socialiste est paritaire, les élections législatives de 2012 ont vu arriver 26,8 % de députées. La dynamique paritaire se poursuit. Faut-il, avec l'auteure, considérer que « la parité en politique sera l'étoile polaire des démocraties du XXI<sup>e</sup> siècle » ? Une affaire à suivre...
- 

## NOTES

1. Marianne Sineau, *Profession, femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

---

## AUTEURS

**MATHILDE DUBESSET**

IEP de Grenoble